

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2018 SUR LES ATTEINTES AUX DPI

Synthèse



juin 2018

SYNTHESE

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2018 SUR LES ATTEINTES AUX DPI

juin 2018



Synthèse

Rapport de synthèse sur les atteintes aux DPI

Le présent rapport rassemble les conclusions des recherches menées depuis 2013 par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (l'Observatoire), sur l'étendue, la portée et les conséquences économiques des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) au sein de l'UE.

Il tend à regrouper les diverses études portant sur la valeur de la PI, la perception de cette dernière par le public, les mécanismes utilisés pour enfreindre les droits de PI ainsi que sur les conséquences économiques des atteintes afin de fournir un tableau cohérent de l'état des DPI et des atteintes aux DPI au sein de l'UE. Il comprend également une section relative aux initiatives mises en place pour lutter contre ces atteintes. Il est prévu de publier un tel rapport annuellement.

Dans le cadre d'une étude menée conjointement avec l'Office européen des brevets (OEB), l'EUIPO a conclu que la contribution totale des secteurs faisant un usage intensif des DPI à l'économie de l'UE représente approximativement 42 % du PIB (5 700 milliards d'EUR) et 28 % de l'emploi (ainsi que 10 % supplémentaires si l'on tient compte des conséquences indirectes de l'emploi dans les secteurs qui ne font pas un usage intensif des DPI). Ces secteurs génèrent également un excédent commercial d'environ 96 milliards d'EUR avec le reste du monde et offrent à leurs travailleurs des salaires plus élevés de 46 % que les autres secteurs.

En raison de la valeur élevée associée aux DPI, l'atteinte à ces droits est une activité criminelle lucrative, qui engendre des coûts importants pour les titulaires des droits et pour l'économie en général.

Selon les estimations d'une étude menée en 2016 par l'EUIPO et l'OCDE, les atteintes aux DPI au sein du commerce international en 2013 pourraient atteindre jusqu'à 5 % des importations de l'UE, soit 85 milliards d'EUR par an.

Dans une série d'études sectorielles, l'EUIPO a évalué les ventes perdues dans treize secteurs (directement dans les secteurs analysés et le long de leur chaîne d'approvisionnement associée) en conséquence de la contrefaçon. Ces pertes s'élevaient à plus de 100 milliards d'EUR par an.

Une valeur élevée, des peines légères et des retours sur investissement importants: ces éléments incitent les associations de malfaiteurs à s'engager dans des activités de contrefaçon. Le mode opératoire de ces associations devient de plus en plus complexe en raison de l'évolution de la technologie et des canaux de distribution, ainsi que de l'étendue des produits qui sont contrefaisants.

Les modèles économiques adoptés par les contrefacteurs utilisent abondamment l'internet pour distribuer les produits et pour promouvoir la distribution et la consommation de contenu numérique illégal. Les sites internet de vente de produits contrefaisants perçoivent des revenus publicitaires supplémentaires grâce, à la fois, aux publicités à «haut risque» (pour adultes, jeux d'argent et logiciels malveillants) et, paradoxalement, aux marques officielles, qui subissent ensuite deux types de conséquences dues à leurs publicités sur ces sites (préjudice pour leur propre marque et crédibilité accordée au site d'hébergement).

En plus d'avoir analysé l'offre de produits contrefaisants et de contenu piraté, l'EUIPO s'est également penché sur la demande, soit les comportements des citoyens de l'UE envers les DPI et leur propension à prendre part à la consommation illégale. Plusieurs facteurs incitent les consommateurs à acheter des produits contrefaisants, notamment des prix moins élevés, une accessibilité aisée et un faible degré de stigmatisation sociale par rapport à ces achats.

En réponse à ces éléments, l'EUIPO, conjointement avec des partenaires publics et privés, mène et soutient un certain nombre d'initiatives pour faire face à ces défis. Celles-ci comprennent la fourniture, aux titulaires de droits, d'informations relatives au paysage changeant dans le domaine des atteintes, la collaboration avec Europol sur des réponses plus larges à la criminalité liée à la PI, notamment par le financement d'une unité spécialisée en criminalité liée à la PI au sein d'Europol, le soutien aux efforts de la Commission européenne (DG Trade) pour appréhender l'offre de produits contrefaits dans les pays tiers, et la fourniture aux citoyens d'informations sur la disponibilité d'offres de contenu numérique légal et sur les conséquences économiques découlant de l'achat de produits contrefaits ou de l'accès à du contenu illicite.

Parmi les principales sections du rapport figurent:

La contribution économique et la valeur des DPI

Cette section contient un résumé de l'étude sur la contribution de la PI de 2016 qui a révélé que 42 % du PIB de l'UE et 28 % de l'emploi étaient générés par les secteurs qui font un usage intensif des DPI. Elle contient également un résumé de l'étude de 2015 menée au niveau des entreprises, qui a montré que

les entreprises possédant au moins une marque, un dessin ou modèle ou un brevet affichent de meilleures performances économiques que celles qui ne sont titulaires d'aucun DPI; cette tendance est particulièrement prononcée pour les PME. Enfin, elle reprend une discussion relative au tableau de bord concernant les PME de 2016, pour lequel plus de 9 000 PME ont été interrogées au sein de l'UE pour analyser leur utilisation des DPI ou les raisons justifiant la non-utilisation des DPI.

Pourquoi et comment les DPI sont-ils enfreints?

Cette section porte sur les aspects offre et demande du marché pour des produits portant atteinte aux DPI. En ce qui concerne l'offre, les méthodes utilisées pour acheminer les produits contrefaisants jusqu'au consommateur sont abordées à partir d'un éventail de sources et de rapports tels que le rapport de situation conjoint de l'EUIPO et d'EUROPOL de 2017. Dans des sous-sections distinctes, les modèles économiques utilisés par les contrevenants sont examinés, en particulier la publicité sur des sites web suspectés d'atteintes et la mauvaise utilisation du système de noms de domaines pour engendrer du trafic vers les magasins en ligne vendant des produits contrefaisants.

La sous-section finale porte sur la demande: les raisons qui poussent les consommateurs à enfreindre les DPI. Elle s'appuie sur l'étude de 2017 relative à la perception de la PI et sur le tableau de bord sur la jeunesse de 2016, qui montrent que parmi les facteurs cités par les citoyens comme des raisons pour enfreindre les droits se trouvent les prix moins élevés des produits contrefaisants, ainsi que les prix plus bas et la plus grande disponibilité des contenus illégaux en ligne par rapport aux offres légales.

Conséquences économiques des atteintes aux DPI

Cette section s'intéresse aux conséquences économiques des atteintes dans les secteurs tant privé que public de l'économie. Elle s'appuie sur les études conjointes de l'EUIPO et de l'OCDE relatives au commerce de contrefaçons et sur les études sectorielles publiées depuis 2015, qui fournissent des estimations relatives aux coûts économiques engendrés par la présence de produits contrefaisants au sein de l'UE. Les conséquences tant sur les ventes du secteur privé que sur l'emploi et les incidences qui en découlent sur les finances publiques sont comprises dans cette section. Globalement, ces deux ensembles d'études dressent un tableau complet du commerce mondial de produits contrefaisants (avec un accent particulier sur les importations de contrefaçons vers l'UE, qui représentent jusqu'à 5 % des importations totales de l'UE), des secteurs les plus touchés, de la provenance des contrefaçons et des conséquences sur l'économie européenne.

Dans la dernière sous-section, les coûts de la lutte contre les atteintes aux DPI dans le secteur privé sont examinés, en s'appuyant sur une enquête menée en 2017 auprès de presque 1 300 entreprises dans 14 États membres. L'étude a montré que les coûts de gestion des atteintes étaient particulièrement élevés pour les plus petites entreprises.

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2018
SUR LES ATTEINTES AUX DPI

SYNTHÈSE



juin 2018